

Pascal ÉTIENNE
Rue Alfred Defuisseaux, 17
4630 Soumagne
Tél. 04 377 26 87
Courriel : p.etienne@soumagne-ac.be

Recommandé

À l'attention de Monsieur le Directeur
Service Public de Wallonie
Pouvoirs locaux
Montagne Sainte Walburge, 2
4000 Liège

Concerne : Demande d'un document administratif relatif à la procédure de vote du Budget 2018 de la commune de Soumagne. Reconsidération.

Soumagne, le 29 août 2019

Monsieur le Directeur,

En ma qualité de conseiller communal, j'ai adressé le 8 février 2018 à la Ministre des Pouvoirs locaux un courrier portant réclamation contre la procédure adoptée par le Conseil communal de Soumagne et relative à l'abrogation de la taxe séjour et au vote du budget 2018 qui s'en est suivi.

Par la suite, j'ai été informé d'une demande de Madame la Ministre d'une analyse du dossier à l'administration régionale de Liège dirigée à cette époque par M. Vincent Burton. Mis en contact avec celui-ci sur suggestion du cabinet, M. Burton m'a confirmé avoir rendu cette analyse avant la date limite du 9 avril 2018 qui lui avait été fixée.

En conséquence de l'absence de réponse de Madame la Ministre à ma requête, cette analyse n'a jamais été portée à ma connaissance.

Par mail du 12/03/2019 adressé à M. Burton, j'ai demandé à recevoir sous forme électronique une copie de cette analyse en application du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration.

Sans réponse de sa part, j'ai pris contact téléphoniquement avec la Direction de Liège où on m'a signalé qu'entre-temps il y avait eu un changement de Directeur en la personne de M. Lallement à qui j'ai réitéré ma demande. (Voir courriers en annexe)

Il n'est pas acceptable qu'un changement de direction entrave la continuité des services de votre administration à la population. En conséquence, il vous appartient de faire les démarches nécessaires auprès de vos services ou des destinataires de ce document pour qu'il rentre en votre possession.

Aussi, en application du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration, je vous demande de reconsidérer votre réponse du 5 avril 2019 à ma requête du 11 mars 2019 et adresse ce jour une copie de ce courrier à la Commission d'Accès aux documents Administratifs.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon entière considération.

Pascal ÉTIENNE